

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 21 octobre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 17 octobre 2011**

**2011 DASES 519G** Signature d'une convention de transfert du pouvoir de tarification du département de l'Orne au Département de Paris pour la structure à caractère expérimental Gavroche.

**M. Romain LEVY, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,  
siégeant en formation de Conseil général,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.221-2 et L.222-5 ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 octobre 2011, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui propose la signature d'une convention de transfert du pouvoir de tarification du Département de l'Orne au Département de Paris pour la structure à caractère expérimental « Gavroche » - 25, rue des Capucins (61000 Alençon) ;

Sur le rapport de M. Romain LEVY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer une convention de transfert du pouvoir de tarification du département de l'Orne au Département de Paris pour la structure à caractère expérimental « Gavroche » - 25, rue des Capucins (61000 Alençon).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 51, chapitre 65, nature 652228 du budget de fonctionnement du Département de Paris pour les exercices 2011 et suivants, sous réserve de la décision de financement.